

Commune de PUY SAINT MARTIN

**APPROBATION
de
LA RÉVISION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Objet : caractère exécutoire de l'acte

Nature et date de l'acte : Délibération du Conseil Communautaire en date du 29 novembre 2017

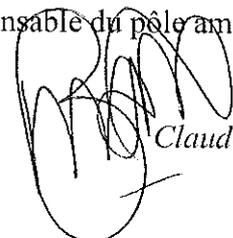
Date de transmission au Préfet : 7 décembre 2017

Mesures de publicité :

- Affichage en Communauté de Communes : 29 novembre 2017
- Affichage en commune : 11 décembre 2017
- Insertion dans la presse : 8 décembre 2017 (Le Crestois) et 7 décembre 2017 (Dauphiné Libéré)

| | |
|--|----------------|
| Date à laquelle la délibération devient exécutoire | 7 janvier 2018 |
|--|----------------|

Pour le Chef du Service Aménagement du Territoire et Risques,
La Responsable du pôle aménagement,


Claudie BUARD